

AUTOPSIE D'UNE EXFILTRATION

Il s'agit ici de complicité d'évasion et d'évasion

Condamnés, à 20 ans de réclusion, par le premier tribunal de Saint-Domingue au terme d'un procès chaotique, Pascal et Bruno ont décidé de fuir l'injustice pour se présenter à la Justice de leur pays.

Soutenez les pilotes incarcérés

définitivement puisque peine confirmée en appel

Chers collègues,

Condamnés, le 15 août dernier en première instance, à 20 ans de réclusion, par le premier tribunal de Saint-Domingue au terme d'un procès chaotique, Pascal et Bruno ont décidé de fuir l'injustice pour se présenter à la Justice de leur pays.

En fait comme les migrants

Diantre ! La noblesse de l'entreprise

Quel langage !

Courageusement, des personnes les ont aidés dans ce projet de survie. Malheureusement, la noblesse de l'entreprise a pâti des fuites orchestrées dans la presse concernant les détails de l'exfiltration ; fuites apparemment destinées à écrire - en filigrane de la tragédie vécue par Pascal et Bruno depuis 31 mois - l'hagiographie de l'homme politique qui était de l'aventure... Mais puisque les détails fusent sur l'exfiltration de Pascal et Bruno, autant raconter l'histoire telle que vécue : c'est Christophe Naudin, planificateur et acteur de cette équipée, qui s'en charge dans les pages qui suivent.

D'où la RED NOTICE d'Interpol
D'où la RED NOTICE d'Interpol
D'où la RED NOTICE d'Interpol

Ben voyons

Le tsunami médiatique qui a suivi n'a pas servi la cause des deux pilotes entraînés, malgré eux, dans une affaire complexe et sujette comme nulle autre aux rumeurs : combien de juges ferraillent déjà sur les forums avec autant d'avocats, tous dans une connaissance lacunaire, voire nulle, des réalités du dossier ?

De retour en France métropolitaine, le 24 octobre au matin, Pascal et Bruno ont été interpellés lundi 2 novembre à leur domicile pour être présentés à la juge marseillaise les 3 et 4 novembre ; ils étaient rentrés pour cela, une convocation aurait suffi. Une détention provisoire prolongée dégagerait un parfum de mouvement d'humeur de magistrat(e)...

De son côté, l'APNA a généreusement décidé d'accompagner le retour de Pascal et Bruno -

présupposés innocents et broyés des deux côtés de l'Atlantique - en appelant aux dons afin de participer aux frais juridiques qui viennent aggraver leur situation rendue délicate par la perte de leur emploi.

Il ne faut pas oublier la leçon importante de cette affaire : le statut de pilote de ligne en vol commercial ne pèse pas lourd aux yeux de certains pays, parmi lesquels la République dominicaine. Pour peu que la politique intérieure locale l'exige, des séquestrations d'équipage, voire des condamnations au mépris du droit national ou international, peuvent se produire. Pour cette raison, l'APNA doit continuer le combat initié par le comité de soutien à Pascal Fauret et Bruno Odos (ASPB) concernant la protection des équipages opérant sur des vols commerciaux, et ce quels que soit la taille de l'avion... et le nombre de bagages transportés !

Geoffroy Bouvet
Président de l'APNA

Encore faudrait-il que ces pilotes soient irréprochables et qu'ils aient eux-mêmes respecté leur obligations professionnelles au titre de l'OPSI
À savoir « réconciliation bagages -passagers »
« rapprochement bagages -passagers »
et puis le cas échéant « reconnaissance bagages au pied de l'avion »

Autopsie d'une exfiltration

Le choc

Le 15 août 2015 c'est le choc. Contre toute attente, Pascal Fauret et Bruno Odos sont condamnés à 20 ans de réclusion criminelle par le tribunal de Saint-Domingue pour trafic de stupéfiants dans le cadre d'un réseau criminel international. Depuis presque 900 jours, le comité de soutien des deux pilotes déploie des efforts considérables pour démontrer l'innocence de nos deux compatriotes face à une accusation inique, incohérente et partisane.

Après des mois d'efforts, les avocats dominicains plaident dans le vide en s'appuyant sur les dispositions de droit international de la Convention de Chicago, la nature commerciale du vol et l'existence d'un contrat d'assistance avec une société locale pour affirmer avec logique que Pascal et Bruno sont totalement innocents et étrangers à ce trafic de cocaïne. Nous attendions donc la relaxe totale. C'est la plus lourde peine qui tombe comme un couperet.

L'idée

Les familles des intéressés sont dévastées et révoltées. Elles se confient au député européen Aymeric Chauprade, soutien de la première heure, et proche du dossier depuis mars 2013, en estimant qu'il n'y a pas d'autres solutions que de les exfiltrer du pays pour les soustraire à une justice de parade, et les présenter à la justice française. En effet, en droit dominicain, les accusés n'ont pas le droit de s'exprimer ; Pascal et Bruno, mais également les deux autres Français impliqués dans cette affaire, n'ont jamais eu la possibilité de s'exprimer au cours de l'enquête judiciaire ni au cours de l'instruction ou des audiences de comparution. En France, même si notre justice est perfectible, les justiciables ont le droit de s'exprimer et la présomption d'innocence est généralement respectée.

Laquelle les a incarcérés, pour un bon bout de temps

Aymeric Chauprade m'en parle, nous nous rencontrons et j'accepte très rapidement d'assurer la partie opérationnelle de l'opération. Le financement sera assuré par des donateurs et soutiens extérieurs qui souhaitent rester anonymes afin que le comité de soutien ne soit pas impliqué dans ce projet. Je pose alors deux conditions : obtenir l'aval de Pascal et Bruno, et faire en sorte que

nous ne commettions aucune infraction afin qu'il n'y ait pas d'aggravation des charges sur nos deux amis mis en cause judiciairement. Personne n'est au courant.

La préparation de l'opération

Il faut dire que là vraiment Naudin est une sacré pointure

Plusieurs scénarios sont envisagés. De nombreuses solutions sont écartées, comme de passer par Haïti ou par Miami que je connais très bien et où j'ai beaucoup d'appuis dans la communauté française. Progressivement, nous construisons les solutions les plus viables. Le plus confortable pour nous, c'est le transbordement de Pascal et Bruno depuis un hélicoptère en pleine mer dans les eaux internationales, vers un bateau qui voguerait vers un territoire ami. D'autres solutions sont également examinées comme d'utiliser des Jet-Skis ou une vedette rapide puisqu'il y en a tant en République dominicaine. Finalement, pour brouiller les différentes pistes, nous décidons que nous procéderons à un transbordement par mer entre deux bateaux.

L'opération

Après une mise en place de plusieurs jours, nous procédons au transbordement au point Tango3. Pascal et Bruno se retrouvent à bord d'un voilier lent mais confortable. Nous mettons plusieurs heures à sortir des abords des eaux territoriales dominicaines. Après 12 heures de navigation, la tension diminue, puis 48 heures plus tard, nous sortons des eaux sous surveillance des garde-côtes américains. C'est le soulagement. En effet, en cas d'arraisonnement, les Etats-Unis auraient eu la possibilité de remettre Pascal et Bruno aux autorités dominicaines dans le cadre des conventions d'extradition qui lient les deux pays pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Enfin, après cinq jours de mer, nous arrivons à Saint-Martin côté français. Impossible d'accoster au port, car l'île est en grève générale pour un problème de plan d'occupation des sols. Pas de doute, nous sommes bien en France. Pour une fois, la grève nous rend service : pas de contrôle douanier ni de contrôle migratoire à l'arrivée.

Retour vers la France

Après avoir mouillé au large de l'aéroport, au petit matin, nous quittons le bord pour nous rendre sur l'aéroport de Grand Case où j'ai réservé, à nos noms, un vol à destination de Pointe-à-Pitre, puis Fort-de-France. Pas besoin de nous cacher, nous sommes en France. Une fois en Martinique, nous apprenons qu'une information a fuité auprès d'un journaliste de Valeurs actuelles. Bizarre... Il déclare disposer de photographies. Le plan est modifié ; il était prévu que Pascal et Bruno passent par un sas de décompression de quelques jours en rase campagne, avant que les avocats préviennent officiellement la juge d'instruction en charge du dossier que leurs clients sont à la disposition de la justice. Tout était fait pour qu'elle n'apprenne pas par la presse le retour de Pascal et Bruno. Nous embarquons **discrètement** pour la métropole ; le vol retour se passe sans difficultés. Une fois à Paris, nous sommes accueillis comme prévu. C'est un succès. L'opération est une réussite. Je respire. Un goût amer subsiste désormais : celui des petites trahisons qui aboutissent à une médiatisation forcée dont je me serais bien passé à titre personnel, mais surtout qui oblige nos deux amis à communiquer alors qu'ils n'en avaient ni l'intention ni le désir. La reconstruction se fait dans le silence et dans le respect. Ne l'oublions pas.

Comment justement ?

Christophe Naudin
Criminologue
- Université Paris II -
Spécialiste de la sûreté du transport aérien



Roissypôle-Le Dôme 8, rue de la Haye CP10986 95733 Roissy CDG Cedex

Tél. : 01.41.56.05.86 / 06.48.123.133

[Email](#)

VOUS ÊTES ICI :

[Accueil](#) \ \ [selection d'articles](#) \ \ [Autopsie d'une exfiltration](#)

[A](#) [A](#) [AA](#) [A](#) [A](#)

[Mentions légales](#)

[Adhésion](#)

Crée par R-Digital, agence de création Web à Château-Thierry
[Contactez-nous](#)